

Tout est dans le titre...

La Loi québécoise visant à lutter contre ...

a) la pauvreté

Les gouvernements veulent lutter contre la pauvreté! Mais comment nos gouvernements vont-ils mesurer si la lutte est efficace et porteuse de résultats ? Ont-ils une façon claire de calculer la pauvreté qui leur permettront de mesurer le chemin parcouru?

Sur cette question, la position du Gouvernement du Canada est claire. Depuis 1993, le Comité d'experts du *Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels* (PIDESC) de l'ONU interpelle le gouvernement canadien sur l'absence d'un seuil officiel de pauvreté.

Encore une fois, dans les Observations finales 2005, l'ONU recommande de nouveau au Canada d'établir officiellement un seuil de pauvreté. (#60).¹

Au Québec

La *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* énonce le besoin de fixer des cibles pour mesurer la pauvreté (article 14). Pourtant, trois ans après son adoption, le dossier n'est pas plus avancé. Par ailleurs, selon des informations du Collectif, le Comité consultatif (prévu par la loi) serait sur le point de voir le jour. Le mandat de celui-ci consisterait à fixer deux cibles : 1) conseiller le gouvernement sur le montant de prestation en bas duquel le gouvernement ne peut pas descendre (le barème plancher) et 2) déterminer un montant cible qui marquerait une sortie de la pauvreté.

Toujours selon la loi, le ministre doit faire un rapport au gouvernement pour le 17 octobre 2010 sur les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des cibles, cibles qui restent encore à définir...

Pour aller plus loin sur la définition de la pauvreté :

Selon le Conseil national du bien-être social, un groupe de recherche et de pression autonome ,

«Le **seuil du faible revenu** est une mesure de Statistiques Canada. En règle générale, les seuils de faible revenu, ou SFR, correspondent à des niveaux de revenu qui doivent être consacrés de façon disproportionnée à la nourriture, au loyer et au vêtement. Par exemple, selon les SFR, on considère qu'une famille se trouve dans une situation précaire si elle dépense 20 p. cent et plus de son revenu pour se nourrir, se loger et s'habiller que la famille moyenne de taille comparable. Dit différemment, le SFR est fixé à un niveau où l'on consacre en moyenne 54,7% du revenu aux besoins vitaux : nourriture, logement et vêtements. Il existe des seuils pour sept tailles de famille et cinq tailles de collectivité différentes.

¹ Sur cette question, dans des textes préparatoires à sa comparution devant l'ONU en mai 2006, le Canada a fini par admettre : *Bien que le Canada n'ait pas de mesure officielle de pauvreté, le gouvernement du Canada utilise généralement le seuil de faible revenu (SFR) après impôt comme indicateur.*

« Les seuils de faible revenu constituent de loin la mesure de la pauvreté la plus couramment utilisée au Canada. Malgré cela, Statistiques Canada soutient depuis le début qu'il ne considère pas les SFR comme des seuils de pauvreté, probablement parce que le gouvernement fédéral ne veut pas reconnaître officiellement la pauvreté. Le plupart des groupes de politique sociale utilisent les termes "pauvre" et "faible revenu" de façon interchangeable.

« Un deuxième type de mesure, introduit en 2003 par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), est la **Mesure du panier de consommation (MPC)**. La MPC permet d'estimer le coût d'un panier spécifique de biens et de services, en présumant que les dépenses du ménage ont servi à l'achat de tous les articles du panier. Les biens et services que l'on retrouve dans ce dernier sont essentiels à un niveau de vie minimal. Le panier sur lequel se fonde la MPC comprend cinq types de dépenses que doit assumer une famille de référence. Cette famille est formée de deux adultes et de deux enfants. Les dépenses calculées sont celles consacrées à la nourriture, aux vêtements et aux chaussures, au loyer, au transport et à d'autres biens et services. Parmi les dépenses consacrées au transport, mentionnons les frais de transport en commun (dans les villes où ce service est fourni) plus un déplacement aller-retour en taxi par mois pour les urgences, ou l'utilisation d'une voiture usagée là où il n'y a pas de transport en commun. Parmi les services, mentionnons les dépenses consacrées aux soins personnels, aux articles ménagers, au mobilier, à un service téléphonique de base, aux timbres, aux dons à des organismes religieux et de bienfaisance, aux fournitures scolaires et à une quantité modérée d'articles à lire, d'activités récréatives et de divertissement. »

- Tiré du site WEB du Conseil national du bien-être social.

b) l'exclusion sociale

À l'origine, le Collectif a demandé une Loi pour l'**élimination** de la pauvreté... et le Gouvernement a voté une *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. D'où vient cette idée de l'exclusion sociale?

L'exclusion sociale est un concept relativement nouveau qui arrive au Québec par le biais des organismes internationaux (la Banque mondiale et l'OCDE particulièrement). C'est un terme à connotation néo-libérale. Par exemple, en 1995, pour préparer le *Sommet mondial pour le développement social des Nations-Unies* de Copenhague, l'UNESCO a tenu un séminaire préparatoire. Six (6) thèmes étaient à l'ordre du jour, dont « *De l'exclusion sociale à la cohésion sociale* ». Voici les sous-titres du résumé officiel des travaux autour du thème de l'exclusion sociale :

- De l'exclusion sociale à la justice sociale ²
- Changer les modes de vie au Nord et au Sud
- De l'État-Providence à une société qui se prend en charge³
- Public et privé⁴
- Rendre les villes vivables...⁵

² Rappelons que le titre du plan d'action de lutte à la pauvreté du gouvernement Charest est *Concilier liberté à la justice sociale*...

³ Un fil conducteur des réformes du Gouvernement Parizeau/Bouchard était la responsabilisation des individus (assistés sociaux, aidants naturels) et des collectivités... Fini l'État-Providence : que l'on se prenne en main, que l'on se responsabilise!

⁴ Un des enjeux majeurs de la réingénierie, certes, mais le travail préparatoire était fait par le gouvernement précédent...

⁵ La municipalisation est au cœur de la réingénierie du gouvernement Charest...